

PARTICULIERS TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES



AU 07/12/2017

Prix en euros,
exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

Liste des agences Crédit Maritime - Banque Populaire Grand Ouest concernées
par cette brochure tarifaire, classées par département *

* Voir liste en page 2

Liste des agences Crédit Maritime - Banque Populaire Grand Ouest concernées par cette brochure tarifaire, classées par département

LOIRE-ATLANTIQUE

La Baule
La Turballe
Le Croisic
Nantes
Pornic
Saint Nazaire
Centre d'affaires Nantes Saint Nazaire

MORBIHAN

Auray
Belz
Carnac
Lorient Port
Lorient Ville
Muzillac
Penestin
Plouhinec
Port-Louis
Quiberon
Sarzeau
Theix
Vannes
Centre d'affaires Morbihan

VENDÉE

Beauvoir sur Mer
Bretignolles sur Mer
Challans
Ile d'Yeu
La Roche sur Yon
L'Aiguillon sur Mer
Les Sables la Chaume
Les Sables le Port
Noirmoutier
Saint Gilles Croix de Vie
Talmont
Centre d'affaires Vendée

SOMMAIRE

	Pages
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	04
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	05
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Dates de valeur et délai d'encaissement	
Tenue de compte	
Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	08
Par Internet	
Par téléphone	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	09
Cartes	
Services liés à la carte bancaire	
Virements SEPA	
Prélèvements SEPA / TIP SEPA	
Chèque	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	12
Littoral, la convention personnalisable	
Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	
Conventions plus commercialisées	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	14
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	15
Autorisation de découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Autres prestations	
Les garanties	
Les cautions	
Avenants pour tous types de crédits	
Autres prestations	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	17
Épargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	19
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	21
RÉSOUTRE UN LITIGE	23

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Tarifs en €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de produits et de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet) - Cyberplus Découverte ⁽¹⁾	Gratuit
• Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte (par SMS) – permettant de recevoir 4 alertes par mois Soit pour information 12 € par an – au-delà du forfait	1,00/mois 0,20/alerte
• Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic) à débit immédiat	40,50/an
• Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic) à débit différé	46,00/an
• Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)	29,00/an
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro avec une carte de paiement internationale (Visa Classic) – par retrait (à partir du 5 ^{ème} retrait par mois)	1,00/retrait
• Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) – en agence – par internet	3,65 Gratuit
• Paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement – frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit
• Commission d'intervention – par opération, avec un plafond de 80 € par mois	8,00
• Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus	25,07/an
• Frais de tenue de compte Soit pour information 27€ par an Tarif mensuel prélevé trimestriellement	2,25/mois

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.



Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée LITTORAL.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ par opération
(sauf indication contraire)

Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte*

Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire ou notre e-agence. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

• Aide au changement de domiciliations bancaires

Gratuit

• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

Gratuit

• Clôture de compte* :

- compte de dépôt
- comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

Gratuit

• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire ou un Crédit Maritime (tous types de comptes)

Gratuit

• Transfert de compte vers un autre établissement :

- comptes épargne (PEL, CEL...)
- comptes titres ordinaires ou PEA
- frais par ligne
- forfait minimum

120,00

9,10

120,00

35,00

• Désolidarisation de compte joint

• Le Droit au Compte (Service Bancaire de Base) se compose des produits et services suivants :

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20€ par mois (5 opérations).

* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code Monétaire et Financier.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Relevés de compte

- **Relevé de compte électronique** (réservé aux abonnés Cyberplus et Cyberplus Découverte) Gratuit
- **Relevé** (papier)
 - mensuel* Gratuit
 - par quinzaine 33,60/an
 - hebdomadaire 49,20/an
 - journalier 1,40/envoi
 - option relevé de compte électronique et relevé de compte papier 12,00/an 1,00/mois
- **Edition de relevé de compte vers un automate Banque Populaire ou Crédit Maritime** Gratuit

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés :

- **Relevé de portefeuille Titres, compte-rendu d'opérations** Gratuit
- **Relevé ISF** 25,08
- **Bilan Patrimonial** À partir de 500,00

Dates de valeur et délai d'encaissement

- **Pour les chèques compensables en France**
 - chèque émis J⁽¹⁾
 - chèque remis au Crédit Maritime - Banque Populaire Grand Ouest J⁽²⁾
- ⁽¹⁾ J : date de comptabilisation au compte du client.
- ⁽²⁾ J : Jour de remise à l'agence avant 15h30 (du lundi au vendredi).
Après 15h30 report au jour ouvré suivant.
- **Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte de dépôt ou d'épargne** 10 jours ouvrés
(Délai pendant lequel la Banque peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. En cas d'application d'un tout autre délai, le client en sera informé.)

Tenue de compte

- **Frais de tenue de compte*** 27,00/an 2,25
*Tarif mensuel prélevé trimestriellement
Non facturé aux jeunes de - de 26 ans, inclus dans les conventions de relation.*
- **Délivrance d'un RIB ou IBAN*** Gratuit
- **Enregistrement d'un changement d'adresse*** Gratuit
- **Frais de tenue de compte de dépôt inactif** 30,00/an⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L 312-19 du code monétaire et financier)
- **Frais de recherche d'adresse** (NPAI) 15,00

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel dans la limite du solde créditeur.

* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code Monétaire et Financier.

T ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Services en agence

• Frais de recherche d'information(s) et/ou de document(s)

(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier)

– frais de recherche simple sur information disponible en agence

– frais de recherche sur information non disponible en agence (recherche archives)

- identité émetteur d'un flux

- duplicata

- autre recherche

– contestation non justifiée sur une opération

(espèces, carte, chèque, prélèvement, virement)

• Frais de location de coffre-fort

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.

- frais de location d'un coffre-fort à partir de

• Transmission du patrimoine

– ouverture d'un dossier de succession au sein de Crédit Maritime -

Banque Populaire Grand Ouest

- minimum

- maximum

– dossier non réglé avec une date d'ouverture > 2 ans

– succession vacante (recherche d'héritiers, transfert en déshérence)

Gratuit

2,50

2,50

mini 30,00

30,00/opération

56,50/an

1 % des avoirs

85,00

500,00

80,00/an

80,00

BANQUE À DISTANCE

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Par Internet

• Abonnement à des services de banque à distance*

(Internet) Cyberplus Découverte⁽¹⁾

Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet et d'effectuer des virements.

Gratuit

• Abonnement à des services de banque à distance*

(Internet) Cyberplus⁽¹⁾

Abonnement permettant de consulter ses comptes et portefeuilles boursiers, d'effectuer des virements, de passer des ordres de bourse et d'accéder à l'information boursière et financière et de gérer son crédit renouvelable Facélia.

26,88/an

2,24/mois

• Mise à disposition d'un Pass Cyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne

(frais en sus si envoi en urgent : 3,01 €

et fourniture Pass supplémentaire : 9,94 €)

Gratuit

Autres services liés à l'utilisation d'Internet (réservé aux abonnés Cyberplus)

• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

– Alerte mise en place par Cyberplus Découverte

– forfait de 4 alertes par mois

– Au-delà du forfait

1,00 par mois

0,20 par alerte

Gratuit

– Alerte mise en place par Cyberplus

• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par Courriel

– Alerte mise en place par Cyberplus Découverte

– forfait de 4 alertes par mois

– Au-delà du forfait

1,00 par mois

0,20 par alerte

Gratuit

– Alerte mise en place par Cyberplus

Paramétrez vos alertes selon vos choix (alerte sur solde, type d'opération ou montant d'opération) avec réception par mail ou SMS. Chacune de ces alertes fait l'objet d'une facturation distincte.

• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement

(par consultation)

Gratuit

• Confirmation de l'exécution d'un virement émis

(par SMS ou courriel)

Gratuit

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

• Frais d'utilisation des services de banque à distance*

(téléphone fixe, téléphone mobile) Serveur Vocal Tonalité Plus

– composez 24h/24 7j/7 le **0 892 892 292**

Service 0,12 € / appel
* prix appel

Sans abonnement

• Frais d'utilisation des services de banque à distance

(SMS) SMS+

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile

(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

0,35 par envoi

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code Monétaire et Financier.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ par opération
(sauf indication contraire)

Cartes* (cotisation annuelle)

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque paiement), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1^{er}, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Carte à autorisation systématique

- cotisation carte Visa Electron⁽¹⁾

29,00

Electron est une carte de paiement à débit immédiat.

Elle permet de régler des achats chez les commerçants et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

- cotisation carte Budj' Visa (réservée aux 12 - 17 ans)

15,00

• Carte de paiement⁽¹⁾

- cotisation carte Visa Classic Internationale

- à débit immédiat

40,50

- à débit différé

46,00

- cotisation carte Visa Premier

123,00

- cotisation carte Visa Infinite (2^{ème} carte : 250,00 €)

300,00

• Carte débit-crédit⁽¹⁾

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable⁽²⁾ associé à la carte.

- cotisation carte Visa Classic FACELIA⁽²⁾

- à débit immédiat

40,50

- à débit différé

46,00

- cotisation carte Visa Premier FACELIA⁽²⁾

123,00

⁽¹⁾ Une réduction de 50 % est accordée à partir de la deuxième carte de même type ou de niveau inférieur sur le même compte (sauf carte Infinite et hors offre groupée de services).

⁽²⁾ Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Services liés à la carte bancaire

• Réédition du code confidentiel de la carte en urgence

12,25

• Frais d'opposition de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE⁽¹⁾

Gratuit

• Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement

- temporaire

5,00

- permanent

5,00/trim.

• Refabrication en mode normal

Gratuit

• Refabrication en mode urgent (72 h)

25,00

• Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération

Gratuit

* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code Monétaire et Financier.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS

	€ par opération (sauf indication contraire)
<ul style="list-style-type: none">• Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB) Banque Populaire ou Crédit Maritime en euros*	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro (à compter du 5^{ème} retrait dans le mois)	1,00
<ul style="list-style-type: none">• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations avec l'étranger)	
<ul style="list-style-type: none">• Paiement par carte en devises (autre que l'euro) (cf. Rubrique Opérations avec l'étranger)	
⁽¹⁾ Voir détail zone EEE p. 22.	
Virements SEPA	
Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE ⁽¹⁾ , cf. Rubrique Opérations avec l'étranger	
<ul style="list-style-type: none">• Réception d'un virement*<ul style="list-style-type: none">– occasionnel ou permanent	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Frais par virement occasionnel*<ul style="list-style-type: none">– émis vers un compte Banque Populaire ou Crédit Maritime– émis vers un compte d'un autre établissement<ul style="list-style-type: none">– au guichet de votre banque– par l'Internet– au DAB Banque Populaire ou Crédit Maritime	Gratuit 3,65 Gratuit Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Frais par virement permanent<ul style="list-style-type: none">– au guichet de votre banque– par l'Internet	1,30 Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Frais de mise en place d'un virement permanent<ul style="list-style-type: none">– au guichet de votre banque– par l'Internet	Gratuit Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Demande de retour de fonds à la demande du client (recall)	2,30
Prélèvements SEPA / TIP SEPA	
<ul style="list-style-type: none">• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement*	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Frais d'un paiement par prélèvement*	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP SEPA)	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Opposition à un prélèvement avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Opposition définitive à un mandat de prélèvement (retrait du consentement)	Gratuit

* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code Monétaire et Financier.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Chèque

- Remise de chèque(s)*
- Paiement d'un chèque
- Renouvellement automatique de chéquier
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
(hors refacturation des frais postaux)
- Frais d'émission d'un chèque de banque
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur
(Tarif unique quel que soit le nombre de chèques à la mise en place et à chaque renouvellement semestriel)

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

13,00

9,75

* Prestation de base au sens des articles L 312-1 et D 312-5 du Code Monétaire et Financier.

LITTORAL, la convention personnalisable

Choisissez les produits et les services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

2 produits ou services obligatoires*

Une carte au choix parmi la gamme des cartes bancaires

	Débit immédiat	Débit différé
– Visa Electron	2,42 € par mois	-
– Visa Internationale Classic et Classic Facélia ⁽²⁾	3,38 € par mois	3,83 € par mois
– Visa Premier et Visa Premier Facélia ⁽²⁾	10,25 € par mois	10,25 € par mois
– Visa Infinite	25,00 € par mois	25,00 € par mois

et l'assurance des moyens de paiement

– Assurance perte ou vol des moyens de paiement, vol et bris de téléphone portable et garantie usurpation d'identité (Securiplus) 2,09 € par mois

* Les frais de tenue de compte (2,25 €/mois) sont intégrés dans la convention et ainsi, bénéficient de la réduction applicable.



Des produits et services de la gestion quotidienne

– Gestion des comptes par Internet avec Cyberplus	2,24 € par mois
– Fructi-Facilités	1,63 € par mois
– Fructi-Budget	à partir de 2,50 € par mois
– Crescendo	1,25 € par mois
– Offre Mobilité Internationale	12,50 € par mois
– Relevé ISF	2,09 € par mois
– Securi High-Tech	à partir de 3,00 € par mois



Et bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

– 3 produits ou services	>	- 15 %
– 4 produits ou services	>	- 20 %
– 5 (ou plus) produits ou services	>	- 25 %

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Les avantages complémentaires

Réduction additionnelle⁽³⁾ sur le tarif unitaire des produits et services souscrits dans la convention

- > Clients entre 16 et 25 ans : 50 % de réduction supplémentaire sur la convention LITTORAL.
- > Clients entre 26 et 28 ans : 30 % de réduction supplémentaire sur la convention LITTORAL.
- > Clients de plus de 28 ans :
 - 20 % de réduction supplémentaires pour les clients bénévoles SNSM ou salariés Coop. Maritime.
 - 20 % de réduction supplémentaire pour la souscription de deux conventions LITTORAL au sein d'un couple.
 - 20 % de réduction supplémentaire sur la Convention LITTORAL pour les clients entrepreneurs individuels équipés d'une convention Pack Pro ou Pack Pro Evolution.

Produit et service offert : Programme de Fidélité (réservé aux sociétaires)

⁽²⁾ Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

⁽³⁾ Les réductions additionnelles ne sont pas cumulables entre elles.

Convention Matelot (12 -15 ans)

1,50/mois soit 18,00/an

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, le Crédit Maritime - Banque Populaire Grand Ouest propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiement (dans les conditions visées par l'article L 312-1-3 alinéa 2 du Code Monétaire et Financier).

- OCF

3 €/mois soit 36 €/an

Les produits et services inclus

La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt

1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron

Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence

4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent

Des paiements par prélèvements SEPA ou TIP SEPA illimités

2 chèques de banque par mois

Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus OCF)

1 système d'alertes sur le niveau de solde du compte (forfait 4 alertes/mois)

La fourniture de relevés d'identités bancaires

1 changement d'adresse par an

Pour les clients sans chéquier titulaires d'une OCF, en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 4 €/opération, plafonnés à 5 opérations/mois et les forfaits de frais de rejet sur prélèvement sont plafonnés au montant du paiement rejeté dans la limite de 6,00 €/rejet et 30 €/mois.

Conventions plus commercialisées

Nouvelle Vague

- La Convention des 16-28 ans
Cotisation mensuelle prélevée trimestriellement

2,50 €

Océane - Duocéane

- Océane electron
- Océane Visa Débit Immédiat
- Océane Visa Débit Différé
- Océane Premier
- Duocéane Electron 1 carte
- Duocéane Electron 2 cartes
- Duocéane Visa débit Immédiat 1 carte
- Duocéane Visa débit Immédiat 2 cartes
- Duocéane Visa débit Différé 1 carte
- Duocéane Visa débit Différé 2 cartes
- Duocéane Premier 1 carte
- Duocéane Premier 2 cartes

7,12 € par mois

8,12 € par mois

8,62 € par mois

13,52 € par mois

7,23 € par mois

8,33 € par mois

8,23 € par mois

9,73 € par mois

8,73 € par mois

10,63 € par mois

13,63 € par mois

17,93 € par mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Commission d'intervention

• Commission d'intervention

- par opération, avec un plafond de 80 € par mois

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION.

8,00

Opérations particulières

- **Frais par saisie** (avis à tiers détenteur, opposition à tiers détenteur, saisie-attribution, saisie conservatoire ou saisie à tiers détenteur)

85,00

- **Frais pour opposition administrative**

(Maximum : 10 % du montant de l'opposition)

85,00

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

- **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾**

– inférieur ou égal à 50 €

– supérieur à 50 €

22,00⁽²⁾

42,00⁽²⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾**

(inclus dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération)

14,00

- **Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques**

30,00

- **Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision**

9,80

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

- **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾**

– inférieur à 20 €

– supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération

12,00⁽²⁾

- **Frais de rejet d'un virement, d'un TIP SEPA, d'un télé-règlement ou d'une échéance de prêt pour défaut de provision⁽¹⁾**

– inférieur à 20 €

– supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération

12,00⁽²⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

- **Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire**

35,00

⁽¹⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

⁽²⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

- **Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert**
- **Facilité de caisse et/ou découvert**
- **Minimum forfaitaire⁽²⁾ des intérêts débiteurs**

Le montant minimum forfaitaire des intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs suite à l'utilisation de votre facilité de caisse et/ou découvert.

⁽¹⁾ Taux de Base Bancaire de Crédit Maritime - Banque Populaire Grand Ouest : 7,90 % au 07/12/2017.

Le taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

⁽²⁾ Non compris dans le TAEG selon la réglementation en vigueur.

15,30
TBB⁽¹⁾ + 12
5,00/trim.

Crédits à la consommation

• Prêt personnel

- frais de dossier proportionnel au montant du prêt
- minimum
- maximum

0,70 %
55,00
300,00

• Prêt étude / Prêt apprenti, Prêt Rentrée, Prêt permis à 1 €, Prêt avance 1^{er} salaire / Prêt je m'installe

- frais de dossier

Gratuit

• Crédit renouvelable

- Facélia (Frais de dossier)⁽³⁾

Gratuit

⁽³⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Crédits immobiliers

• Prêt Épargne Logement, prêt à Taux Zéro

Pas de frais de dossier

• Prêt min'Immo

- Prêt immobilier à condition préférentielle réservé aux primo-accédants
- frais de dossier

0,50%

• Autres types de prêts immobiliers

- frais de dossier proportionnel au montant du prêt

0,70%
Mini 150,00

Autres prestations

• Les assurances liées aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit.

Nous consulter

Les garanties

- **Frais de gage sur véhicule**
- **Nantissement de compte PEP***
- **Nantissement de comptes titres financiers cotés et non cotés***
- **Nantissement de parts SCI/SCM/SCP/sociétés non cotées/SCPI***
- **Hypothèque maritime, fluviale et aérienne**
- **Délégation sur produits assurance vie / capitalisation***
- **Frais d'étude pour délégation d'assurance**

166,00
260,00
260,00
470,00
Nous consulter
260,00
Gratuit

* Gratuit si produit détenu au Crédit Maritime - Banque Populaire Grand Ouest.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

	€ par opération (sauf indication contraire)
Mainlevée de garantie	
• Gage sur véhicule	110,00
• Garanties réelles	
– mainlevée par notaire (frais notaires en sus)	170,00
– autres mainlevées*	60,00
* Gratuit si produit détenu au Crédit Maritime - Banque Populaire Grand Ouest.	
Les cautions	
• Information caution	Gratuit
• Caution et avals donnés par Crédit Maritime - Banque Populaire Grand Ouest	
– commission proportionnelle (prélevée trimestriellement)	2%/an
– minimum par trimestre	8,50/trim.
• Mise en place d'une caution bancaire	
– caution de passif	70,00
– autres cautions	25,00
Avenants pour tous types de crédits	
• Frais d'avenant	
– suppression, substitution de garantie	0,5 % avec mini de 160,00
– autres avenants (modification, réaménagement de crédit)	160,00
• Renégociation de taux	
– coût proportionnel au gain	10 %
– coût minimum	Mini 750,00
• Clause de modularité (à chaque exercice de la clause)	120,00
• Changement date de prélèvement ou compte support	20,00
Autres prestations	
• Attestations et recherches diverses (dont attestation d'intérêts)	15,00
• Frais de demande d'états cadastraux	38,00
• Frais de demande de relevé d'état hypothécaire (refacturation coût du service de publicité foncière)	
• Duplicata du tableau d'amortissement	28,00
• Décompte de prêt en cours	
– pour un remboursement anticipé*	50,00
– dans tous les autres cas	50,00
*Décompte gratuit pour tout prêt objet d'une offre de prêt immobilier émise à compter du 01/07/2016	
Remboursement anticipé	
• Indemnités de remboursement anticipé (maxi, sur capital restant dû)	6 mois d'intérêts 3,00 %
Echéance impayée	
• Régularisation d'échéances impayées - intérêts de retard (pour toute régularisation au-delà du 6 ^{ème} jour de la date d'échéance prévue au contrat)	Taux du prêt +3

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ par opération
(sauf indication contraire)

Épargne bancaire

• Bénéficiaire d'une épargne disponible

Livret Développement Durable, Livret d'Épargne Populaire, Compte Sur Livret, Livret A, Livret Privilège et Livret 3 Plus.

• Épargner en vue d'un projet immobilier

PEL, CEL

• Épargner pour vos enfants

- livret P'tit Mousse
- livret Jeune (12-25 ans)



• Crescendo (abonnement annuel)

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix.

15,00

Placements financiers

Frais sur ordres de bourse

• Ordres de bourse Euronext

	Téléphone	Internet
%	1,4%	0,6%
Mini	14,90 €	8,90 €

• Ordre de Bourse hors Euronext

	Téléphone	Internet
%	1,4%	0,6%
Mini	59,90 €	46,90 €

• Souscription OPC (actions, obligations, monétaires...)

- OPC Banque Populaire ou Crédit Maritime (hors droits d'entrée éventuels)
- OPC hors Banque Populaire ou Crédit Maritime

• Ordre transmis et non exécuté

• Opérations sur titres non cotés

- frais ouverture de dossier
- frais par opération
- frais de gestion (annuels)

Gratuit

30,00

2,00

100,00

50,00

50,00

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Droits de garde

Droits de garde (annuels)

Les OPC du groupe, les parts sociales et les emprunts émis par le groupe sont exonérés du forfait par ligne et de la commission proportionnelle.

	Frais fixe (gestion du portefeuille)	Forfait par ligne (maxi 7 lignes facturées)	Commission proportionnelle*
Euronext	27,50 €	3,50 €	0,22 %
Hors Euronext	27,50 €	20,00 €	0,40 %

Autres produits et services

- **Maritime Bourse Conseil** (par an)
- **Hisséo : virement permanent sur compte espèces PEA**
- **Frais de recherche Titres**

400,00

Gratuit

90,00

Gestion sous mandat : nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Assurer vos moyens de paiement

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus

Réduction de 50 % en cas de souscription d'une 2^{ème} assurance sur le même compte.

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, ans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable. ⁽¹⁾

25,07/an

Votre assurance personnelle

• MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales. . .) ⁽¹⁾

Sur devis

• Autonomis

(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie. ⁽¹⁾

Sur devis

Protéger vos enfants

• Solassur Enfant

19,00/an

• Solassur Horizon,

À partir de 26,00/an

Solassur Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident. . .) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol. . .) ⁽¹⁾.

Assurer l'avenir de vos proches

• Fructi-Famille

Sur devis

• Tisséa

Sur devis

Ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désigné en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux. ^{*(1)}

• Fructi-Budget (plus commercialisé)

Ce contrat d'assurance permet, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux an(s). ⁽¹⁾

– option 1 - 1 500 € par mois

– option 2 - 3 000 € par mois

30,00/an

57,40/an

• Fructi-Facilités

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès. ⁽¹⁾

* Dans les limites de la législation en vigueur.

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur.

19,50/an

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurer vos biens

- Solassur Auto
- Solassur Habitat
- Mer'Assur
- Sécuri High-Tech

Ce contrat d'assurance couvre vos appareils nomades (hors téléphones portables) contre le vol et les bris accidentels.

Assurer vos droits

- Protection juridique (par an)

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Sur devis

Sur devis

Sur devis

À partir de 36,00/an

Nous consulter

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL ⁽¹⁾

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Opérations par carte bancaire

- **Païement par carte bancaire en devises**

(en % du montant)

2,10 %

- **Retrait d'espèces à un distributeur en devises**

(fixe + % du montant)

2,60 + 2,10 %



- **Offre Mobilité Internationale** (abonnement mensuel)

150,00/an

12,50

Forfait permettant la prise en charge de l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international ainsi qu'un virement (hors commission de change et frais de correspondant) maximum par mois.

Virements vers l'étranger

- **Frais de virement émis en euros vers un pays hors EEE^{*} ou en devises**

(hors commission de change)

– au guichet de votre agence

– par internet

25,00

17,50

Vos flux en provenance de l'étranger

- **Rapatriement en euros en provenance autre que EEE^{*}**

20,00

- **Rapatriement en devises sans cession** (hors commission de change)

20,00

- **Commission de réparation** (coordonnées bancaires erronées)

10,00

- **Encaissement chèque inférieur ou égal à 1 000 €
supérieur à 1 000 €**

13,70

20,00

(hors éventuelle commission de change + frais de virement si crédit après encaissement)

- **Frais d'impayé sur chèque étranger remis**

20,40

+ frais de correspondant + commission de change sur le montant du chèque au cours du jour du rejet

- **Modification, correction, avis de sort**

47,40

Vos commissions de change

- **Commission de change**

14,20

⁽¹⁾ Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Romain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE.

⁽²⁾ Selon disponibilité des fonds.

* EEE : Espace Economique Européen, voir détail p. 21.

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone EURO composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de :

NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 022 393.

Solassur Enfant, Solassur Horizon, Solassur Auto et Solassur Habitat sont des produits de :

BPCE IARD

Mer'Assur est un produit :

SAMBO

Securiplus, Fructi-Budget, Autonomis et Multirisque des Accidents de la Vie sont des produits :

BPCE PREVOYANCE

Fructi-Facilités et Tissea sont des produits :

BPCE VIE ET BPCE PREVOYANCE

RÉSOLUTION D'UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Crédit Maritime - Banque Populaire Grand Ouest a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

- 1. Contacter votre agence : votre conseiller et le Directeur d'Agence restent vos interlocuteurs privilégiés.**
- 2. Dans le cas où la réponse de votre agence ne vous semblerait pas suffisante ou adaptée, vous pouvez exposer votre demande auprès de notre Service Relations Clients.**

par courrier :

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST - Service Relations Clients
15 boulevard de la Boutière - CS 26858
35768 SAINT-GRÉGOIRE Cedex

par internet : www.cmgo.creditmaritime.fr rubrique « Contact »

par téléphone : **0 805 904 500** Service & appel gratuits

(Depuis un poste fixe du lundi au vendredi de 8 h à 18 h)

A défaut de réponse dans les 5 jours ouvrés, vous recevrez un accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. En dernier recours, sollicitez le Médiateur.

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai de deux mois ou à défaut de solution vous satisfaisant, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de la Banque, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Le Médiateur a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP
100-104, Avenue de France
5646 PARIS Cedex 13

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation du Crédit Maritime - Banque Populaire Grand Ouest disponible sur le site du médiateur : <https://www.sitedumediateur.fr/banquepopulaire/federationnationaledesbanquespopulaires>. Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de tout litige qui entre dans le champ de compétence de l'AMF, principalement :

- commercialisation d'instruments financiers ;
- gestion de portefeuille ;
- transmission et réception d'ordres de bourse ;
- tenue de compte titres ordinaire ou PEA.

La saisie du Médiateur peut se faire soit par voie postale en écrivant à :

Monsieur le Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Le Médiateur des Assurances peut être saisi de tout litige né dans le cadre d'un contrat d'assurance (contestation de sinistre, gestion d'un sinistre, règlement, fiscalité,...). Il convient de saisir le Médiateur par courrier postal à l'adresse mentionnée dans le contrat d'assurance concerné.

Si besoin, l'adhérent peut demander les coordonnées du Médiateur des Assurances au Service Relations Clients de la Banque.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

Retrouvez les coordonnées complètes de toutes nos agences sur notre site
www.cmgo.creditmaritime.fr

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus
www.cmgo.creditmaritime.fr

Par SMS avec le 6 11 10 (0,34 € /SMS + le coût du SMS facturé par votre opérateur)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local)

Depuis la France, au : **0 892 892 292** Service 0,12 €/min + prix appel

⁽¹⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur